

Les rues de la commune seront goudronnées

Le goudronnage des voies communales a été voté lors du dernier conseil municipal réuni autour de Serge Carel, maire. C'est l'entreprise Eiffage qui est retenue pour un montant de 25 653€ HT financé par le Conseil départemental Fodac (Fonds départemental d'appui aux communes) 7 440€ HT. Autofinancement 18 213 € HT.

La première campagne du contrat de rivière "Bléone et affluents" 2015-2020 signé (montant total de 25 021€) s'élèvera à 14 211€. Le Smab porte la maîtrise d'ouvrage de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits. Des travaux financés à 50% par la Région, 30% l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, les 20% restant à la char-



La rue principale du village fait partie du programme de goudronnage des voies communales.

/ PHOTO M.G.

ge de la commune soit 5 004 €. Aucune participation financière ne sera demandée aux riverains. Unanimité lors du vote pour

les 4 taxes 2016 : taxe d'habitation 20,16% ,taxe foncier bâti 23,11% , taxe foncier non bâti 76,54%, taxe CFE

22,82%.

Tarifs eau et assainissement pour 2016 : eau potable 1,10€/m³, assainissement au 0,80€/m³; location compteur 40€; participation financière des équipements d'eau potable 900€ et pour l'assainissement collectif 1 800€. Le conseil a dit non à la signature de la convention avec Véloraïl pour l'utilisation de la voie ferrée sur le territoire de la commune.

Les délais imposés par l'arrêté de péril ordinaire adressé aux propriétaires pour la sécurisation de la Maison Bourrely à Garce afin de mettre en sécurité la bâtisse, sont dépassés, la commune va contacter un expert conseil sur la procédure à tenir dans ce cas précis. **M.G.**

La Provence – Mardi 26 avril 2016